

Validité et renouvellement

GSQA-PRG-005 · 2.0 · 2026-10-19

1. Calcul des dates de validité

La validité est de 12 mois civils, avec la date d'entrée en vigueur et l'heure d'expiration exacte enregistrées et le dossier public indiquant la date et le fuseau horaire. Si le jour correspondant n'existe pas dans le dernier mois, son dernier jour est utilisé. Un certificat ne doit pas s'étendre au-delà de la période effectivement enregistrée.

2. Documents de renouvellement

Les soumissions de renouvellement ouvrent six mois avant l'expiration. Ils identifient l'enregistrement original, la configuration actuelle, les modifications apportées aux normes, l'applicabilité continue des rapports, les questions de qualité et les documents publiables. Même les documents ne nécessitant aucune mise à jour doivent être confirmés comme toujours applicables et motivés.

3. Continuité et interruptions

L'approbation avant l'expiration peut prolonger la période initiale. Une demande en attente ne la prolonge pas automatiquement. Suite à une interruption, la nouvelle décision prend effet à sa date d'effet effective. L'écart ne doit pas être antidaté et l'ancien certificat ne doit pas être utilisé pour revendiquer sa validité actuelle.

4. Dates d'entrée en vigueur et d'expiration explicites

Chaque enregistrement indique sa date de début, sa date de fin et son statut. La validité est calculée sur 12 mois calendaires, avec le certificat, la licence et le dossier public correspondant. L'expiration ordinaire se distingue de la suspension et du retrait.

5. Le renouvellement s'ouvre six mois avant l'expiration

Le modèle actuel, la configuration, le marché de vente, les exigences applicables, les rapports et la portée de la publication sont à nouveau vérifiés. Le renouvellement n'exige pas automatiquement que tous les tests soient répétés, mais les preuves existantes doivent rester applicables et les changements et les résultats indésirables doivent être divulgués.

6. Une demande ne prolonge pas la validité

L'enregistrement original expire à temps. L'approbation obtenue avant l'expiration peut assurer la continuité. Après une interruption, une nouvelle décision prend effet à sa nouvelle date d'effet effective, sans antidatation.

7. Les changements importants doivent être signalés rapidement

Les modifications apportées à la conception, aux matériaux, aux composants critiques, aux logiciels, au site de production ou aux qualifications juridiques qui affectent la conclusion initiale doivent être traitées rapidement. Un produit modifié ne peut plus être promu dans l'ancien périmètre sans confirmation.

8. Dossiers, traitement et corrections

Pour les questions régies par le présent document, sont conservés le numéro de demande ou de dossier, le produit et le marché concernés, la version appliquée, les documents et pages de référence, les personnes responsables, les dates importantes, les motifs et les notifications officielles. Les données personnelles et les secrets commerciaux sont traités selon les droits d'accès. Les questions relatives à un dossier peuvent être soumises par les voies de correction, de réclamation ou de réexamen ouvertes au demandeur habilité. Le dépôt d'une demande ne modifie pas, à lui seul, une décision ou une licence existante. La notification officielle et le dossier à jour font foi du résultat.

9. Entrée en vigueur, application et versions

La version 2.0 du présent document est publiée et entre en vigueur le 19 octobre 2026. Elle s'applique aux questions concernées formellement soumises après cette date. Les demandes antérieures conservent leur état d'origine et les règles correspondantes. Les modifications substantielles font l'objet d'une notification distincte et de dispositions transitoires ; de nouvelles conditions ne sont pas ajoutées rétroactivement aux décisions antérieures. Le texte du site et la version téléchargeable doivent être identiques. Toute version remplacée indique celle qui lui succède. Les corrections de dénomination ou de rédaction sont consignées séparément des modifications de fond.